



Motifs de condamnation erronée

Par **pierre 82**, le **17/01/2011 à 14:24**

bonjour,

j'ai été arrêté le 13/07/2010 alors que mon permis de conduire était annulé, j'ai été jugé en procédure simplifiée sans être convoqué, et surprise lorsque j'ai reçu ma condamnation, j'ai été condamné pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. je me suis rendu au tribunal pour faire opposition, et j'ai une nouvelle date de procès.

n'y a-t-il pas un vice de procédure pour les 2 peines?

merci de me répondre

Par **razor2**, le **17/01/2011 à 16:19**

L'erreur manifeste sur cette condamnation ne devrait pas vous permettre, hors prescriptions réglementaires, d'échapper à une condamnation pour les faits que vous avez commis...

Par **pierre 82**, le **17/01/2011 à 20:13**

merci pour votre aide

Par **Cabinet SAYAGH**, le **20/01/2011 à 13:12**

je vous invite à prendre un Avocat afin qu'il examine les chefs de prévention.

Il peut être intéressant de voir à quel niveau se trouve l'erreur dans le dossier.